

Image not found or type unknown



Liquidation d'un bien commercial après divorce

Par **ringot**, le **12/04/2008** à **18:25**

bonjour, suite à mon divorce je dois procéder au partage d'un bien commercial, aussi je souhaiterais savoir si les emprunts contractés après divorce sont à prendre en compte puisque que l'on prend les bénéfices dégagés par ce bien après divorce. merci